

Si tu vas à l'école primaire (que tu as de 6 à 11 ans) et que tu t'intéresses à ta ville, tu es invité à la prochaine animation mise en place par les Amis de Budange et Loisirs et Traditions, un rallye- promenade terminé par un goûter !

Cette animation est gratuite mais pour des raisons d'organisation, il faut t'inscrire pour le 15 mai dernier délai. Les modalités d'inscription sont données ci-dessous.

L'animation aura lieu le samedi 24 mai 2014. Rendez-vous est donné ente 14h et 14 h 20 à la salle du Lavoir de Fameck (quartier de Budange), rue des Fontaines. Elle durera jusqu'à 17h, heure à laquelle tes parents devront venir nous rejoindre pour la remise des prix à l'école Pasteur.

Elle te permettra de découvrir sous forme de jeu Budange, Fameck, Edange et leur patrimoine. Les enfants seront répartis par équipe sous la responsabilité d'adultes de l'association, éventuellement aidés par des parents-volontaires. Les participants devront répondre à des questions, participer à des jeux...

Les parents intéressés à prendre part au rallye-promenade sont priés de se faire connaître aux organisateurs : ils seconderont les animateurs pour encadrer les enfants.

Un goûter offert par les associations organisatrices, clôturera la « promenade ». La proclamation des résultats et la remise des « prix » aux participants se feront en présence des parents à 17h. Le lieu sera précisé ultérieurement.

Le nombre de participants est limité, pour la bonne marche de l'activité, à 55 ; les premiers inscrits seront prioritaires.

Informations complémentaires éventuelles par téléphone

- auprès de Françoise Robert au 06 13 55 55 73
- ou d'Odile Fourgon-Rousselet au 03 82 57 17 90.

La participation est subordonnée à la remise d'un formulaire de décharge, valant inscription, rempli et signé par le (la) responsable légal de l'enfant à envoyer par mail à l'adresse suivante : amisdebudange@gmail.com ou par courrier : Philippe Fourgon, 254 avenue Jeanne d'Arc, 57290 FAMECK

ANIMATION JEUNESSE « LES AMIS DE BUDANGE » et « LOISIRS ET TRADITIONS »

RESPONSABILITE PARENTALE.

Les parents ou une personne désignée par eux accompagneront leur(s) enfant(s) à la salle du Lavoir à Fameck (Budange) et le (les) reprendront à la fin de l'animation sous le préau de l'école Pasteur. Les animateurs ne sont pas habilités à reconduire les enfants à leur domicile.

Autorisation parentale (à remettre de préférence à l'inscription) :

Je soussigné(e) M / M^{me} :

Responsable de(s) l'enfant(s) : (Nom, prénoms et âges)

.....

.....

Adresse :

.....

.....

N° de téléphone :

- *autorise mon enfant à rentrer seul après l'animation (vers 17h 15).*
- *n'autorise pas mon enfant à rentrer seul et m'engage à venir le chercher à 17 h : heure de la remise des prix.*
- *n'autorise pas mon enfant à rentrer seul et accepte que M-Mme*
..... le prenne en charge après l'animation.

(Barrer les mentions inutiles)

Une assurance responsabilité civile est obligatoire et une assurance extrascolaire est recommandée.

Les associations organisatrices assurent la responsabilité de la prise en charge des enfants le 24 mai 2014, selon l'horaire indiqué sur la feuille informant de l'activité, soit de 14h à 17h15.

Fameck, le

Signature du parent ou du responsable légal :